



Comité | RICHELIEU
Association Française des PME de Haute Technologie

Communiqué de presse, Paris le 20 février 2009

Publication aujourd'hui du décret d'application de l'article 26 de la LME¹ : une évolution majeure de la politique d'achat public

Dorénavant, les acheteurs publics peuvent réserver 15 % de leurs marchés aux PME innovantes.

Cette avancée essentielle va fournir aux ministères, collectivités territoriales et entreprises publiques un outil crucial pour continuer à mettre en œuvre une politique volontariste d'accès aux PME innovantes.

Cette politique, déjà impulsée par 17 grands comptes publics signataires du Pacte PME², est indispensable pour maintenir une relation avec les PME innovantes dans un contexte de globalisation des achats et de réduction des coûts.

Après la mise en place des processus de mise en relation en amont des appels d'offre, après le programme Passerelle financé par OSEO, après la mise en place d'une politique de transparence sur la part des PME dans les achats des grands comptes publics, l'article 26 de la LME est un pas supplémentaire dans la construction d'un véritable *Small Business Act* à la française.

Dans un contexte difficile, le maintien de l'accès des PME à la commande et au chiffre d'affaires est une dimension cruciale du soutien apporté par les pouvoirs publics, matérialisé récemment par les 4 milliards d'euros d'investissements supplémentaires³ décidés dans le cadre du plan de relance.

Pour aller plus loin :

www.comite-richelieu.org, www.pactepme.org

Contact :

Angélique Eyheremendy, relations grands comptes Pacte PME,
eyheremendy@pactepme.org, 01 45 23 54 99

1 Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008

2 Angers Loire Métropole, CEA, CNES, DGA, EDF, IFP, La Poste, Météo France, MEEDDAT, MINEFE, MIOCMT, RATP, Réseau des Acheteurs Hospitaliers d'Ile-de-France, SNCF, UGAP, Ville de Paris et Ville de Versailles (sur un total de 53 grands comptes signataires du Pacte PME)

3 EDF : 2,5 milliards €, La Poste : 600 millions €, RATP : 400 millions €, SNCF : 300 millions €, GDF-Suez : 200 millions €